

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 28 MARS 2013**

Séance du vingt-huit mars de l'an deux mille treize.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT à 20 heures 30.

Date de la convocation : vingt mars deux mille treize.

Délégués en exercice : **101**

Délégués présents : 57

Pouvoirs : 11

Votants : 68

Absents : 33

Présents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – CAUDRON Pierre – Mme SICARD Anne-Sophie – MM. MOQUET Philippe - FROMENT Michel – Mme THELLIER Colette – MM BOULLAND Philippe – FILIBERTI Thierry – COCHARD Philippe – CASE Jean-Claude(s) - LAVIALE Michel – de WAAL Philippe – LECOT Philippe – HAQUIN Benoît – FOUBERT Arnaud – Mmes CLAUS Sophie - FAIVRE Dominique – MM. ETIENNE Michel – SALMON Jean-Luc – Mmes TORLET Josy – MORIN Anna – BRILLON Catherine – MM. BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel – DOUCET Didier – Mme STRAVER Tineke(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – PROFFIT Benoît – LANDAIS Joël – PROVOST Guy – Mme POTEL Virginie – MM. DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – THUILLIER Jean-Claude – COFFIN Philippe – Mme MALLARD Marie-Paule - MM. VANTROYS Marc – LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric – DOMPE Gérard – KUBISZ Richard – MASSAU Hubert(s) – DELETANG Jean-Claude – REANT Jean-Marie – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. HAUDRECHY Jean-Pierre – LEGRIS Jean-Luc(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. PERNOUD Philippe – VECTEN Patrice – CORNIQUET Nicolas – MORA Roger - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – de KERSAINT Guy-Pierre.

Absents : Mmes PETIT Monique – MORTIER Annick – M. COLLARD Sylvain – Mme MONTREUIL Mireille – MM. GIRAUDON Arnaud - FOIX Pascal – OBJOIS Eric – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – BOURGOIS Daniel – Mme REPETTI Yveline – MM BIZOUARD Alain – COLLARD Michel – CARLO Didier – KOUAOVI Eric – DIETTE André – GAGE Daniel – DUTHOIT Christian – DEVAUX Jean-Pierre – PETERS Arnaud – DELACOUR Patrice – PHILIPON François – KALUZNY Frédéric – Mlle DENIS Catherine – MM. DEMONT Robert – GUILLOU Alain – AUDIGNON Gilles – Mme METZ – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – TAVERNIER Thierry.

Pouvoirs M. HAMELIN Benoît (Antilly) à Mme THELLIER Colette (Betz) - M. BARA Alain (Bargny) à NICOLAS Germain (Vaumoise) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) à M. LEFEVRE Michel (Ognes) – M. THOMAS Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) – Mme HARDY Marie-Paule (Glaignes) à M. FROMENT Michel (Béthancourt en Valois) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. DOUCET Didier (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. GUYOT Jean-Marie (Lévignen) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. COFFIN Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MEURANT Christian (Thury en Valois) à M. LECOT Philippe (Boullarre) - M. Jean BERNINI (Rosoy en Multien) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LEJEUNE Jean-Marc (Lagny le Sec) à M. de KERSAINT Guy-Pierre (Versigny).

Secrétaire de séance : Michel CASSA

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h40.

Monsieur Michel CASSA est désigné Secrétaire de séance.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil du 28 février 2013

Madame MALLARD pense que Monsieur CASTALAN avait admis qu'il y avait un problème de traitement d'air au sein du Centre Aquatique du Valois lors de son intervention du 13 décembre dernier. Elle s'étonne que cela n'apparaisse pas dans le compte-rendu après que celui-ci ait fait une relecture.

Le Président répond que Monsieur CASTALAN a lui-même écrit ce qui est retranscrit dans ce compte-rendu en commentaire du discours tenu le 13 décembre 2012. Il paraît envisageable qu'il soit le mieux placé pour savoir ce qu'il a exprimé lors de cette séance.

Le Président ajoute que si chacun conteste les propos tenus par les autres intervenants, il sera difficile de trouver un terrain d'entente autrement qu'en enregistrant les séances sur bande audio.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (66 pour, 02 abstentions).

1 – Approbation du Compte de Gestion 2012 du budget principal de la CCPV

Madame SICARD présente les résultats du compte de gestion établi par le comptable du trésor :

- Section de fonctionnement :
 - Total des recettes de la section : 12 508 796,06 €
 - Total des dépenses de la section : 11 880 940,16 €
 - Résultat de l'exercice-----Excédent : 627 855,90 €
 - Résultat reporté-----Excédent : 1 630 981,16 €
 - Part affectée à l'investissement : 254 843,05 €
 - Résultat de clôture-----Excédent : 2 003 994,01 €

- Section d'Investissement :
 - Total des recettes de la section : 8 730 444,29 €
 - Total des dépenses de la section : 8 206 894,18 €
 - Résultat de l'exercice-----Excédent : 523 550,11 €
 - Résultat reporté-----Déficit : - 285 978,05 €
 - Résultat de clôture-----Excédent : 237 572,06 €

Soit un excédent net comptable de : 2 241 566,07 €

En intégrant les restes à réaliser de 2012, soit :

1 017 453,00 € en dépenses,

856 746,00 € en recettes,

Le résultat net global de clôture est porté à un excédent de : + 2 080 859,07 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que ce compte de gestion concorde avec le Compte Administratif 2012 voté en séance du 28 février 2013.

2 – Approbation du Compte de Gestion 2012 du Bâtiment Industriel Locatif

Madame SICARD présente les résultats du compte de gestion du BIL établi par le comptable du trésor :

- Section de fonctionnement :
 - Total des recettes de la section : 68 679,19 €
 - Total des dépenses de la section : 48 486,92 €
 - Résultat de l'exercice-----Excédent : 20 192,27 €
 - Résultat reporté-----Excédent : 18 093,15 €

- Part affectée à l'investissement : 18 093,15 €
 - Résultat de clôture-----Excédent : 20 192,27 €
- Section d'Investissement :
- Total des recettes de la section : 50 783,99 €
 - Total des dépenses de la section : 52 431,56 €
 - Résultat de l'exercice-----Déficit : - 1 647,57 €
 - Résultat reporté-----Déficit : - 17 094,10 €
 - Résultat de clôture-----Déficit : - 18 741,67 €

Soit un excédent net global de : 1 450,60 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que ce compte de gestion concorde avec le Compte Administratif 2012 voté en séance du 28 février 2013.

3 – Approbation du Compte de Gestion 2012 du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Monsieur HAQUIN présente les résultats du compte de gestion du BIL établi par le comptable du trésor :

- Section de fonctionnement :
- Total des recettes de la section : 52 698,17 €
 - Total des dépenses de la section : 87 504,05 €
 - Résultat de l'exercice-----Déficit : - 34 805,88 €
 - Résultat reporté-----Déficit : - 28 045,81 €
 - Part affectée à l'investissement : 0,00 €
 - Résultat de clôture-----Déficit : - 62 851,69 €
- Section d'Investissement :
- Total des recettes de la section : 0,00 €
 - Total des dépenses de la section : 0,00 €
 - Résultat de l'exercice-----: 0,00 €
 - Résultat reporté-----: 0,00 €
 - Résultat de clôture-----: 0,00 €

Soit un déficit net global de : - 62 851,69 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que ce compte de gestion concorde avec le Compte Administratif 2012 voté en séance du 28 février 2013.

4 – Affectation des résultats 2012 au budget primitif 2013 / CCPV

Madame SICARD explique qu'il s'agit comme chaque année d'affecter une partie du résultat de l'exercice antérieur au budget de l'année pour équilibrer la section d'investissement. Par ailleurs, le Conseil Communautaire ayant décidé d'affecter 200 000 € du fonds de roulement

en investissement pour conforter l'effort d'autofinancement et limiter le recours à l'emprunt, les écritures proposées tiennent compte de cette volonté.

Madame SICARD présente ensuite l'affectation soumise au vote :

- Reprise de l'excédent de la section d'investissement 2012 de 237 572,06 € à l'article 001 en recette de la section d'investissement du BP 2013.
- Inscription 200 000,00 € à l'article 1068 en recette d'investissement,
- Solde de l'excédent de fonctionnement 2012 de 1 803 994,01 € maintenu en recette de fonctionnement à l'article 002 au BP 2013.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (67 pour, 01 abstention) cette affectation des résultats.

5 – Approbation du Budget Primitif 2013 / CCPV

Le Président rappelle en préambule que le BP 2013 répond aux souhaits du Conseil Communautaire exprimés lors du débat d'orientations budgétaires du 28 février 2013, en ce sens qu'il permet :

- D'assurer un effort d'investissement sur les deux projets phares de la CCPV, à savoir la réalisation d'une voie verte en enrobé et l'aménagement d'un Hôtel Communautaire,
- De poursuivre le déploiement attendu des orientations du projet de territoire, telles que décidées par le Conseil en janvier 2012,
- De préserver les champs d'actions habituels de la CCPV tout en faisant un effort de maîtrise des coûts, dans l'attente d'une prise de position sur le devenir de certains à l'issue des études en cours,
- De conserver de bons indicateurs de gestion de dette en affectant une partie du fonds de roulement à la réalisation d'investissements,
- De maintenir une fiscalité à taux inchangés dans un contexte général de crise qui affecte de nombreux valoisien.

Le Président ajoute que comme il va l'être indiqué dans les propos qui vont suivre, les dotations varient peu en 2013, mais il est probable que ce ne soit plus nécessairement le cas dans les années à venir, ce qui impose de rester vigilant.

Le résultat prévisionnel envisagé est de l'ordre de 1 177 000 €, mais l'effet report habituel de certaines dépenses permettra sans doute de faire mieux.

S'agissant des dépenses d'investissement, le Président procède à la présentation des éléments suivants :

Dépenses d'Investissement							
Chapitre	Libelle	BP 2012	CA 2012	BP 2013 Hors RAR	RAR	BP 2013 avec RAR	BP2013/ BP2012
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	285 978,05	285 978,05	-		-	-100,00%
Chapitre 040	Amortissements des subventions	312 000,00	311 776,24	314 000,00		314 000,00	0,64%
Chapitre 41	Opérations patrimoniales (ordre)	2 839 249,86	2 839 249,86	-		-	-100,00%
Chapitre 10	Dotations Fonds divers (ordre/tech)	2 520 909,48	2 519 419,48	-		-	-100,00%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	8 770,00	8 770,00	-		-	-100,00%
Chapitre 16	Remb. Capital de la dette	450 000,00	448 329,76	479 700,00		479 700,00	6,60%
Chapitre 20	Prestations intellect., licences, etc	498 061,00	193 750,56	60 004,00	279 446,00	339 450,00	-31,85%
Chapitre 204	réhabilitation des collèges	304 025,00	293 290,74	296 800,00	1 000,00	297 800,00	-2,05%
Chapitre 21	Travaux, Aménagement, mobilier...	2 032 912,00	1 578 053,16	2 410 127,00	420 928,00	2 831 055,00	39,26%
Chapitre 23	SA Oise, compte d'avance	328 250,00	11 753,93	425 400,00	316 079,00	741 479,00	125,89%
Chapitre 26	Participations	2 510,00	2 500,45	2 500,00		2 500,00	-0,40%
	Total Dépenses d'Investissement	9 582 665,39	8 492 872,23	3 988 531,00	1 017 453,00	5 005 984,00	-47,76%

Le Président explique que 20 % des dépenses d'investissement sont constitués de restes à réaliser (principalement pour la Voie Verte et l'Hôtel Communautaire).

Les principales dépenses d'investissement sont ensuite détaillées :

- 2 383 000 € à la Voie Verte (dont 628 500 € de restes à réaliser de 2012),
- 771 000 € à l'Hôtel Communautaire (projet de territoire, dont 284 517 € de restes à réaliser de 2012)
- 480 000 € au remboursement du capital de la dette (+6,4 % par rapport à 2012)
- 472 900 € à la réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval,
- 314 000 € relatif à des opérations d'ordre
- 293 800 € aux réhabilitations de collèges,
- 80 000 € de matériels informatiques et mobiliers (licences, sécurisation, antivirus, dématérialisation, Logiciel SIG, Ofimeco, logiciel finances et RH ...) dont 20 500 € en RAR,
- 70 000 € pour l'acquisition de bacs et conteneurs de déchets
- 46 000 € de reliquats de crédits sur la construction de l'équipement aquatique (intégralité en RAR)
- 45 000 € pour des travaux sur gymnases (dont 33 000 € de RAR)
- 25 000 € pour l'installation d'un vestiaire réservé aux professeurs au Centre Aquatique
- 20 000 € de diverses dépenses d'investissement

S'agissant des recettes d'investissement, celles-ci se présentent de la manière suivante :

Recettes d'Investissement							
Chapitre	Libelle	BP 2012	CA 2012	BP 2013 Hors RAR	RAR	BP 2013 avec RAR	BP2013/ BP2012
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté			237 572,06		237 572,06	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	8 000,00	-	435 090,94		435 090,94	5338,64%
Chapitre 040	Dotations aux amortissements	914 200,00	914 150,14	944 000,00		944 000,00	3,26%
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (ordre)	2 839 249,86	2 839 249,86	-		-	-100,00%
Chapitre 10	Dot., FCTVA	438 053,50	307 837,80	481 312,00	129 954,00	611 266,00	39,54%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	959 035,00	269 011,55	1 650 283,00	690 023,00	2 340 306,00	144,03%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 736 769,00	1 699 200,00	400 980,00	36 769,00	437 749,00	-74,80%
Chapitre 204	Subventions d'équip. versées	1 194,00	14 830,91	-		-	-100,00%
Chapitre 27	Autres immos financières (ordre)	2 686 164,03	2 686 164,03	-		-	-100,00%
	Total Recettes d'Investissement	9 582 665,39	8 730 444,29	4 149 238,00	856 746,00	5 005 984,00	-47,76%

Là encore, les principales recettes d'investissement sont liées à la Voie Verte et à l'Hôtel Communautaire.

Le Président rappelle que conformément à ce qui avait été décidé en Conseil Communautaire lors du DOB, 200 000,00 € sont affectés en auto-financement afin de réduire le montant d'emprunt qui pouvait être contracté en 2013. Ce montant de nouvel emprunt est ainsi inférieur à l'annuité de remboursement en capital, ce qui permet de désendetter la CCPV en 2013.

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- 2 340 000 € de subventions (dont 1 725 000 € pour la voie verte, et 400 000 € pour la réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval),
- 944 000 € d'amortissements,
- 611 000 € de FCTVA (dont 400 000 € pour la voie verte, 110 000 € pour l'hôtel communautaire, et 72 900 € pour le gymnase Gérard de Nerval)
- 437 000 € d'emprunt (dont 344 700 € pour la voie verte et 93 000 € pour l'hôtel communautaire).
- 237 000 € d'excédent d'investissement 2012 reporté
- 235 090 € de virement de la section de fonctionnement,
- 200 000 € d'autofinancement.

Le Président passe ensuite la parole à Madame SICARD pour la présentation de la section de fonctionnement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, Madame SICARD détaille le tableau suivant :

Dépenses de Fonctionnement					
Chapitre	Libelle	BP 2012	CA 2012	BP 2013	BP2013/ BP2012
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 657 755,22	3 908 662,52	4 651 778,00	-0,13%
Chapitre 012	Charges de pers. & frais assim.	2 071 495,00	1 810 701,93	2 131 470,00	2,90%
Chapitre 014	FNGIR	483 807,00	481 717,00	481 717,00	-0,43%
Chapitre 023	Virement section investissement	8 000,00		235 090,94	
Chapitre 042	Opé. ordre transfert sections	914 200,00	914 150,14	944 000,00	3,26%
Chapitre 65	SDIS, SMVO, Subventions Assoc.	3 754 574,00	3 741 350,33	3 807 743,00	1,42%
Chapitre 66	Intérêts des emprunts	326 100,00	321 093,53	385 500,00	18,22%
Chapitre 67	Dotation Forfaitaire Vert Marine	704 000,00	703 264,71	738 000,00	4,83%
	Total Dépenses de Fonctionnement	12 919 931,22	11 880 940,16	13 375 298,94	3,52%

Ces dépenses prévisionnelles s'expliquent de la manière suivante :

- Chapitre 11 : Dépenses de gestion courante

Crédits à hauteur de 4 651 000 € en 2013, soit stable par rapport au BP 2012, dont 481 000 € directement liés aux dépenses de fonctionnement des projets de territoire. Sur 481 000 € dévolus aux projets de territoire, 372 000 € correspondent à des réinscriptions de crédits 2012.

Stagnation des crédits sur ce chapitre en lien avec une diminution de crédits liés à la disparition de la Taxe Foncière payée sur les locaux Case, une baisse du coût de collecte des OM au regard du budgété de l'an dernier, une baisse des coûts d'assurance et de formation (nouveaux logiciels). Ces baisses compensent les augmentations, y compris celles découlant de la deuxième année de déploiement des projets de territoire (100 000 €).

- Chapitre 12 : Charges de personnel

Crédits à hauteur de 2 131 000 € en 2013, soit + 2,90 % par rapport au BP 2012. Ces crédits intègrent le glissement technicité vieillesse (évolution de carrière des agents), l'évolution des taux de cotisation « retraite », les marges liées au remplacement d'agent de collecte (1 poste budgété), la mutualisation du service communication, les contributions employeur sur les chèques déjeuner et les mutuelles « santé ».

Par ailleurs, 2 nouveaux postes sont budgétés en 2013, dont un à temps non complet :

- Une assistante administrative (les assistantes actuelles n'étant pas en nombre suffisant, et trois d'entre elles étant en temps partagé),
- Un poste à temps non complet (15%) pour un appui de Directeur des Services Techniques (activité accessoire d'un agent crépinois).

- Chapitre 14 : Atténuation de produits

Crédits à hauteur de 481 717 €. Correspond au reversement FNGIR (+0,00 % par rapport à 2012).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Crédits à hauteur de 3 808 000 € en 2013. Correspondent à :

- 1 732 000 € de participation au SDIS (+2,8 % par rapport à 2012)
- 1 429 000 € de contribution SMVO pour les déchetteries, compostage et fonctionnement du syndicat (+2% par rapport à 2012)
- 559 000 € de subventions aux associations (dont 239 400 € pour l'Ecole de musique (semblable à 2012), 153 450 € pour la MIEF (- 4,7% par rapport à 2012), et 166 600 € aux associations diverses (semblable à 2012))
- Le solde en indemnité d'élus et cotisations

- Chapitre 66 : Charges financières

Crédits à hauteur de 385 000 € en 2013. Correspond au remboursement des intérêts de la dette (+18 % par rapport à 2012), lié notamment à la première annuité de remboursement de l'emprunt « Hôtel Communautaire ».

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Crédits à hauteur de 738 000 € en 2013. Correspond à la dotation forfaitaire consentie à Vert Marine pour l'exploitation du Centre Aquatique (+ 4,8 % par rapport à 2012. Dotation contractuelle à laquelle s'ajoute l'indexation).

- Chapitre 042 : Dotation aux amortissements

Crédits à hauteur de 944 000 € en 2013.

S'agissant des recettes de fonctionnement, Madame SICARD explique que cette année encore, la CCPV profite d'une bonne dynamique des bases. Ces recettes se présentent ainsi :

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libelle	BP 2012	CA 2012	BP 2013	BP2013/ BP2012
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 376 138,11	1 376 138,11	1 803 994,01	31,09%
Chapitre 013	Remb. Person malade, Eco emballage	276 800,00	208 082,70	197 700,00	-28,58%
Chapitre 042	Opé. ordre transfert sections	312 000,00	311 776,24	314 000,00	0,64%
Chapitre 70	Ticket concerts, location instr.	8 250,00	8 277,95	11 450,00	38,79%
Chapitre 73	Impôts et taxes	9 653 764,62	9 744 302,00	10 103 205,00	4,66%
Chapitre 74	Dotations et participations, DGF	2 011 208,00	2 040 262,59	2 006 994,00	-0,21%
Chapitre 75	Loyers CAT, CSR, Rétroces. Résultat Vert Marine	112 992,00	170 847,85	102 900,00	-8,93%
Chapitre 76	Produits financiers	12 000,00	11 896,00	12 000,00	0,00%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	4 400,00	13 350,73	500,00	-88,64%
	Total Recettes de Fonctionnement	13 767 552,73	13 884 934,17	14 552 743,01	5,70%

S'agissant plus spécifiquement des recettes fiscales, on constate les évolutions suivantes :

Taxes concernées	Bases 2012 réelles	Bases 2013 réelles	Evolution
	2012	2013	
Taxe d'habitation	53 773 930,00 €	55 164 000,00 €	2,59%
Foncier Bâti	47 895 489,00 €	48 957 000,00 €	2,22%
Foncier non Bâti	3 510 299,00 €	3 525 000,00 €	0,42%
CFE de Zone	490 000,00 €	980 000,00 €	100,00%
Contribution foncières des Entreprises	14 881 000,00 €	16 167 000,00 €	8,64%
Total Taxe Professionnelle			
TEOM	40 072 387,00 €	40 779 037,00 €	1,76%

Taxes concernées	TAUX	
	2012	2013
Taxe d'habitation	3,7400%	3,7400%
Foncier Bâti	3,8800%	3,8800%
Foncier non Bâti	8,0200%	8,0200%
Taxe Professionnelle/CFE	4,1300%	4,1300%
TEOM	10,9300%	10,9300%
CFE de Zone	22,88%	22,8800%

Taxes concernées	PRODUITS		
	2012	2013	
Taxe d'habitation	2 011 144,98 €	2 063 133,60 €	2,59%
Foncier Bâti	1 858 344,97 €	1 899 531,60 €	2,22%
Foncier non Bâti	281 525,98 €	282 705,00 €	0,42%
CFE de Zone	112 112,00 €	224 224,00 €	100,00%
Contribution foncières des Entreprises	614 585,30 €	667 697,10 €	8,64%
Total Taxe Professionnelle			
Sous-Total 4 taxes	4 877 713,24 €	5 137 291,30 €	5,32%

Taxes concernées	2012	2013	
TEOM	4 379 911,90 €	4 457 148,74 €	1,76%

	2012	2013	
Total Toutes Taxes	9 257 625,13 €	9 594 440,04 €	3,64%
	64 644,00 €	64 665,00 €	IFER
	376 221,00 €	444 100,00 €	CVAE
TOTAL FISCALITE	9 698 490,13 €	10 103 205,04 €	4,17%

Reversement FNGIR - 481 717,00 € - 481 717,00 €

Le Président remarque que les bases de CFE progressent de manière significative, ce qui tend à démontrer une certaine attractivité du territoire pour le développement économique.

Madame SICARD remarque qu'une telle progression des recettes fiscales à taux inchangés rend inutile d'envisager une augmentation des taux, et la Commission Finances a rendu un avis en ce sens. Avis qui a ensuite été partagé par le Bureau.

S'agissant des autres ressources de la CCPV, Madame SICARD donne les informations suivantes :

S'agissant de la DGF, la CCPV dispose pour le moment d'une information partielle (-1,83 % sur la dotation de compensation). S'agissant de la dotation d'intercommunalité, la notification a été tardive (évolution légèrement à la hausse) et sera donc intégrée au BP par le biais d'une Décision Modificative votée dans le courant de l'année.

- DGF : 1 298 319 €
 - o Soit 855 982 € au titre de la dotation de base,
 - o Soit 442 337 € au titre de la dotation d'intercommunalité (*chiffre de l'an dernier réinscrit pour le moment*).

S'agissant des autres compensations d'Etat, les services fiscaux les ont transmises par téléphone. Elles sont prévues en 2013 d'un montant semblable à celui perçu en 2012.

- Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement résultent pour l'essentiel de loyers perçus sur les opérations CAT de Crépy et Equipement regroupant les services à la population à Betz (102 000 € / an), et d'opérations d'ordre.

Le reversement Vert Marine résultant de la mise en œuvre de la clause d'intéressement n'est pas inscrit au budget primitif. Il le sera en Décision Modificative en cours d'année, lorsque le montant sera connu.

Le Président propose ensuite d'ouvrir le débat sur ce BP.

Monsieur REANT pense que l'écart important constaté en 2012 entre les dépenses prévisionnelles votées lors du BP et celles constatées au Compte Administratif tend à démontrer qu'il y aurait trop de marges prises lors du vote du BP.

Madame SICARD répond que l'effet « prévisionnel » rend obligatoire d'intégrer par prudence certaines marges. Cependant, le décalage important relevé en 2012 provient surtout de l'effet report de la première année des projets de territoire qui ont connu un début d'exécution, mais pas un début de paiement. Les crédits sont donc réinscrits en 2013.

Monsieur VANTROYS pense qu'il n'est pas utile non plus de surévaluer les coûts de traitement des ordures ménagères car les quantités collectées ont tendance à diminuer.

Monsieur HAQUIN répond que le budget de cette année a dû tenir compte d'une particularité liée à l'augmentation du taux de TVA de 5,5 % à 7 % sur certaines prestations du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Madame SICARD rappelle par ailleurs que la CCPV a besoin d'un fonds de roulement d'environ 1 000 000 € pour faire face à ses besoins de trésorerie mensuels. La situation actuelle lui permet ainsi de ne pas recourir à de coûteuses lignes de trésorerie.

Monsieur DALONGEVILLE s'étonne qu'il y ait une légère diminution des dotations aux associations alors que la CCPV n'est pas en difficulté financière.

Madame SICARD répond qu'il n'y a pas de baisse des subventions aux associations d'une manière générale. Les seules baisses dans le domaine sont liées au fait que 2013 connaît une manifestation des 35 clochers réduite (opération pleine tous les deux ans), et que la MIEF et AIDEFI (qui gère la pépinière d'entreprises) limitent leurs charges de fonctionnement ce qui réduit les subventions d'équilibre octroyées par la CCPV.

Le Président explique que conformément à ce qui était envisagé, aucune augmentation de taux n'est donc proposée cette année encore. En effet, même si les bases fiscales sont moins dynamiques cette année que les années précédentes, la belle progression de la CFE et de la CFE de zone (doublement des recettes fiscales liées à Système U qui bénéficiait d'une exonération de 50 % l'an dernier) permettent de générer + 4,17 % de recettes fiscales supplémentaires à taux inchangés.

Monsieur REANT indique que les bases font l'objet d'une réévaluation automatique chaque année qui a elle seule, constitue une augmentation pour les foyers fiscaux.

Monsieur MOQUET souhaite savoir si les subventions espérées pour l'aménagement de la Voie Verte ont été notifiées.

Madame CHOQUER répond que les dossiers de demandes de subventions sont actuellement en cours d'instruction auprès des collectivités territoriales sollicitées.

S'agissant du Conseil Régional, Monsieur DALONGEVILLE indique que la Commission Permanente se réunit demain pour en débattre.

Monsieur MOQUET pense qu'il serait souhaitable de ne pas engager de travaux sans avoir reçu les notifications de subventions.

Monsieur BOULLAND répond que le projet de voie verte est actuellement au stade de l'enquête publique. Le projet définitif sera ensuite établi et le plan de financement sera à cette occasion précisé. Tous les projets d'investissement s'affinent ainsi en fonction de l'avancement des études. Les étapes font et feront l'objet de validations régulières du Conseil Communautaire, et il n'y a pas lieu de craindre que les travaux s'engagent sans garantie de financement.

Le Président propose d'approuver la reconduction des taux d'imposition 2012 en 2013 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : Taux de 3,74 %
- Foncier Bâti : Taux de 3,88 %
- Foncier non Bâti : Taux de 8,02 %
- Contribution Foncière des entreprises : Taux de 4,13 %
- TEOM : Taux de 10,93 %
- CFE de zone : Taux de 22,88 %

Le Conseil Communautaire approuve cette reconduction des taux à l'unanimité.

Le Président propose ensuite d'approuver le Budget Primitif 2013.

Le Budget Primitif 2013 est approuvé à la majorité (67 pour, 01 abstention).

6 – Affectation des résultats 2012 au Budget Annexe 2013 du BIL

Madame SICARD indique qu'il s'agit d'affecter les résultats 2012 au BP 2013 du BIL de manière à assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Cela se traduit par les écritures suivantes :

Section d'investissement :

Recettes :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 20 192,27 €

Dépenses :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » : 18 741,67 €

Total de : 1 450,60 €
(Correspondant à l'excédent net global de l'exercice 2012)

Le Conseil Communautaire approuve cette affectation des résultats à l'unanimité.

7 – Budget Annexe 2013 du BIL

Madame SICARD assure la présentation du Budget Annexe 2013 du BIL qui se borne à une simple reconduction des dépenses habituelles, l'évolution du loyer dû par la Ville de Crépy servant à équilibrer ce budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 616 « Assurances » :	1 100,00	Art 777 « Amortis. de subvention » :	16 979,00
Art 63512 « Taxe foncière » :	11 500,00	Art 752 « Loyer Ville de Crépy » :	51 649,40
Art 6611 « Intérêts d'emprunt » :	3 300,00		
Art 6811 « Amortissements » :	32 691,00		(Loyer HT, soit 61 772,69 € TTC)
Art 023 « Virem. à la sect. d'investis. » :	20 037,40		
Total dépenses de la section :	68 628,40	Total recettes de la section :	68 628,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 001 « Déficit d'invest. reporté » :	18 741,67	Art 1068 « Excéd. Fonct. capitalisé » :	20 192,27
Art 1391 « Amortiss. subvention » :	16 979,00	Art 281 « Amortissements » :	32 691,00
Art 1641 « Capital d'emprunt » :	37 200,00	Art 021 « Virem. de la sect. de fonct. » :	20 037,40
Total dépenses de la section :	72 920,67	Total recettes de la section :	72 920,67

Le Conseil Communautaire approuve ce Budget Annexe 2013 du BIL à l'unanimité.

8 – Approbation du Budget Annexe 2013 du SPANC

Monsieur HAQUIN indique que ce BP du SPANC est semblable à ce qui était envisagé lors du DOB, à savoir dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement équilibrées sur un montant de 159 730 €.

Il rappelle qu'il n'y a pas de crédits sur la section d'investissement dans ce budget dont l'équilibre est assuré par les redevances payées par les usagers.

Le Conseil Communautaire approuve ce Budget Annexe 2013 du SPANC à l'unanimité.

9 – Evolution du tableau des effectifs

Le Président indique que deux nouveautés sont envisagées cette année au BP 2013 :

- La création d'un poste d'ingénieur principal à temps non complet de 5 heures à compter du 1^{er} avril 2013 pour bénéficier de la mise à disposition du Directeur des Services Technique de la Ville de Crépy sur nos projets techniques,
- La création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2013 pour permettre de créer un emploi d'assistante administrative supplémentaire au sein des services de la CCPV

Monsieur CAUDRON explique qu'il ne lui paraît pas souhaitable que des agents crépinois et des agents CCPV travaillent conjointement pour les deux collectivités, car cela ne renforce pas l'identité de la CCPV selon lui.

Madame SICARD répond que les mutualisations et partages d'agents peuvent être source d'économies.

Monsieur CAUDRON pense que l'identité de la CCPV doit être distincte et défendue en tant que telle, et que c'est important pour lui.

L'évolution du tableau des effectifs est approuvée à la majorité (61 pour, 01 contre, 06 abstentions).

10 – Subventions aux associations

Monsieur de KERSAINT explique que la Commission « Subventions et services à la population » s'est réunie afin de proposer des arbitrages au regard des différentes demandes de subventions reçues.

Il rappelle que ces arbitrages s'opèrent au regard de critères qui ont été définis par le passé, en sachant par ailleurs que les enveloppes de crédits affectées aux associations ne connaissent pas d'évolution en 2013 (128 900 € à attribuer au total).

La mise en œuvre de ces critères génère pour certaines associations une baisse de la subvention habituelle. C'est notamment le cas de certaines associations majoritairement sportives, comme « Sport libre ». Cette baisse se justifie notamment par une valorisation des heures de gymnases qui sont mis gracieusement à disposition de certaines associations.

Monsieur de KERSAINT fait ensuite la présentation des subventions proposées aux associations.

Monsieur MASSAU pense qu'il pourrait être utile de faire apparaître les montants de subventions 2012 pour avoir une idée de l'évolution donnée en 2013.

Le Président répond que c'est une idée facile à mettre en œuvre pour l'année prochaine. La Commission elle, disposait de cette information.

Monsieur DALONGEVILLE pense qu'il pourrait être opportun que la CCPV fasse un effort en augmentant la subvention attribuée à RVM, comme l'ont fait certaines communes.

Le Président répond que si on reste sur des enveloppes constantes (comme souhaité par les élus communautaires), une augmentation sur RVM va nécessiter une diminution pour d'autres associations. L'équilibre n'est pas simple à instaurer et la Commission a œuvré efficacement dans ce sens. Il propose donc au vote le travail de la Commission.

Monsieur DOUET répond que le Conseil Communautaire peut revenir sur le travail de la Commission.

Le Président explique qu'en effet, les élus communautaires décident. Mais en qualité de Président, sa proposition est de respecter le travail difficile opéré par la Commission.

Monsieur FILIBERTI demande quelles activités sont pratiquées par Sport Libre.

Le Président répond que Sport Libre est une association dont les activités sont majoritairement sportives. En cela, elle constitue une exception aux critères d'attribution de subventions tels qu'ils ont été définis. Cependant, historiquement soutenue par la Commission du Canton de Nanteuil le Haudouin qui dans le dispositif antérieur avait un droit de proposition sur les attributions de subventions, il a été décidé que le désengagement de la CCPV s'opèrerait sur plusieurs années pour ne pas mettre l'association en difficulté.

Monsieur de KERSAINT confirme que depuis 3 ans, la subvention a substantiellement baissé. Toutefois, il rappelle que l'association continue à bénéficier d'une prestation en nature par la mise à disposition gratuite du Gymnase de Nanteuil le Haudouin.

Les attributions de subventions sont approuvées à la majorité (62 pour, 06 abstentions).

11 – Subvention à l'Office de Tourisme de Crépy en Valois et de la Vallée de l'Automne

Monsieur de KERSAINT indique qu'il s'agit d'approuver le versement d'une subvention de 3 000 € pour la communication nécessaire à la promotion d'une opération « légère » 35 clochers en Vallée de l'Automne sur l'exercice 2013. Cette demande a reçu un avis favorable de la Commission « Subventions aux associations, et services à la population ».

Madame CLABAUT ne prend pas part au vote.

L'attribution de la subvention est approuvée à l'unanimité.

12 – Subvention à la MIEF

Le Président rappelle que la MIEF est la résultante de l'union de la Mission Locale et de la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation.

A ce titre, elle procure une aide précieuse aux chercheurs d'emploi, sur la recherche et l'insertion, et en matière de développement économique.

Pour 2013, la subvention proposée est de 153 450 €, soit – 4,7 % par rapport à 2012 en raison d'une réorganisation interne.

Monsieur BOULLAND indique qu'en effet, la réorganisation vient du fait que la MIEF est confrontée à une baisse des dotations d'Etat et a décidé de ne pas la répercuter sur les collectivités adhérentes. Par ailleurs, la Communauté de Communes des Trois Forêts verse désormais une subvention.

Monsieur BOULLAND ne prend pas part au vote.

L'attribution de la subvention est approuvée à la majorité (66 pour, 01 abstention).

13 – Subvention à AIDEFI

Madame SICARD rappelle que AIDEFI est une association qui gère pour le compte de la CCPV la pépinière d'entreprises.

La CCPV loue les locaux destinés à la pépinière à EGB. AIDEFI pour sa part intègre dans sa comptabilité les loyers perçus des pépins (loyers nettement en dessous des prix du marché), et la CCPV verse à l'association une subvention complémentaire qui permet l'équilibre des comptes.

Depuis l'an dernier, les entrepreneurs du GEV soutiennent AIDEFI. Toutefois, la crise économique a un impact marqué sur l'occupation des locaux, puisque seuls 2 des 13 bureaux disponibles sont occupés. Ceci entraîne la nécessité de réorganiser l'accueil administratif qui pour le moment est surdimensionné au regard de l'activité. Une rupture conventionnelle d'un des deux contrats de travail est ainsi envisagée.

Ceci permet de réduire le montant de la subvention au regard de l'an dernier, puisqu'une subvention limitée à 46 000 € permettrait d'équilibrer les comptes.

Monsieur MASSAU souhaite savoir comment est organisée la location des locaux car à l'origine, la Commune du Plessis Belleville bénéficiait d'un accord sur des tarifs préférentiels.

Madame SICARD répond que les locaux loués ont été renégociés il y a 2 ans pour une durée de location de 10 ans. La CCPV loue les locaux à EGB en bénéficiant de tarifs préférentiels et les met à disposition d'AIDEFI qui elle-même les loue aux pépins. La négociation avait été difficile.

Julie MAHE ajoute que la convention prévoit que les tarifs préférentiels consentis par EGB reposent uniquement sur le paiement des charges pour 400 m² de bureaux, et deux bureaux supplémentaires sont loués à des prix plus proches de ceux du marché.

Monsieur MOQUET pense qu'il serait utile de revoir la convention si seulement 2 bureaux sont pourvus sur les 13 mis à disposition.

Madame SICARD répond qu'il s'agit de passer un cap difficile en espérant que de nouveaux pépins intégreront les locaux dans peu de temps, car jusqu'en 2010, tous les locaux étaient pourvus. Remettre en cause le contrat risquerait de nous faire perdre les tarifs préférentiels dont on bénéficie. Toutefois, au terme du contrat de location, il faudra s'interroger sur l'opportunité ou non de reconduire un contrat de location qui comprend autant de bureaux.

Monsieur BOULLAND indique que la MIEF gère avec efficacité plusieurs pépinières, sauf celle de la CCPV. Il indique que la MIEF est prête à assumer également celle-ci.

Madame SICARD répond que la CCPV dispose d'un service économique contrairement à d'autres collectivités qui adhèrent à la MIEF et qui lui ont confié leur pépinière. Il lui paraît donc souhaitable et normal que la CCPV garde sa pépinière, d'autant que le développement économique est le premier axe de développement fixé au SCoT.

Le Conseil Communautaire approuve le versement de la subvention à la majorité (63 pour, 05 abstentions).

14 – Subvention à l'Ecole de Musique du Valois

Monsieur de KERSAINT rappelle que la Communauté de Communes est historiquement engagée dans le soutien financier de l'EMDV, école d'intérêt communautaire créée dès l'année 2000 par la CCPV.

Dernièrement, la réorganisation de l'association avec création en son sein d'un poste de Directeur avait généré un surcoût de 39 000 €.

Il avait alors été demandé à l'association d'assumer partiellement ce surcoût, ce qui avait généré une augmentation des tarifs de l'école de 10 % en 2011, 10% en 2012, et il est projeté d'augmenter une nouvelle fois les tarifs de 10% en 2013. Par ailleurs, les dépenses de l'école ont été réduites pour permettre de limiter l'impact de la création de ce poste sur le budget.

De son côté, la CCPV avait voté fin 2012 un complément de subvention de 13 000 € pour équilibrer les comptes.

Cette année, il est proposé de reconduire le montant de subvention 2012 de 239 400 €. Cette subvention permettrait à l'association d'équilibrer l'exercice, le temps que les résultats de l'étude culture concernant l'évolution des deux écoles soient discutés en Conseil.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution de cette subvention à l'unanimité.

15 – Bilan d'activité des Espaces Publics Numériques / Picardie en Ligne

Monsieur de KERSAINT explique que conformément à ce qu'avait souhaité le Conseil Communautaire, un bilan d'activité du service sera présenté lors du prochain Conseil afin de décider des orientations à donner au service « Picardie en Ligne », qui représente un coût net d'environ 47 000 € / an pour la CCPV.

Ce bilan d'activité fait état de la fréquentation constatée sur chacun des sites. En dépit d'une légère baisse de fréquentation, on constate que la majeure partie (68%) des usagers utilise ce service à des fins de recherches d'emplois.

Face à cet état de fait, la Commission « Services à la population » a étudié les moyens de faire évoluer ce service afin qu'il soit ciblé spécifiquement sur les chercheurs d'emploi. Suite aux débats, il a semblé opportun d'intégrer le dispositif au sein des services offerts par la MIEF.

Le Président ajoute que cette proposition permet de préserver un service utile en se rapprochant par ailleurs de nos partenaires naturels pour le gérer.

Monsieur DOUET demande si la MIEF souhaitera une augmentation de subvention pour gérer ce service.

Monsieur BOULLAND répond que rien n'est arrêté pour le moment car la MIEF attendait d'avoir le sentiment du Conseil Communautaire sur cette évolution pour étudier la manière d'intégrer le dispositif au sein de ses équipes et d'en chiffrer le coût.

La proposition de transfert du service Picardie en Ligne à la MIEF est approuvée à la majorité (65 pour, 03 abstentions).

16 – Attribution d'une indemnité de conseil au Comptable du Trésor

Madame SICARD indique qu'il s'agit, comme chaque année, de verser la traditionnelle indemnité de conseil au Comptable du Trésor, après en avoir fixé le taux.

Cette année, un taux de 100 % représente une indemnité de 1 781,66 € brut.

Le Conseil Communautaire approuve le versement de cette indemnité au taux de 100 % à la majorité (66 pour, 02 contre).

17 – Mise en conformité des statuts de la CCPV

Le Président explique que l'évolution des statuts est soumise dans un premier temps à l'approbation du Conseil Communautaire puis dans un deuxième temps des Conseils Municipaux. Elle est de deux ordres.

Le premier tient à la représentation même des communes au sein du Conseil Communautaire. Il s'agit de se mettre en conformité avec la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 qui pose un certain nombre d'obligations :

- Au minimum un représentant par commune,
- Aucune commune ne doit disposer de plus de 50% des sièges,
- 107 délégués maximum pour la CCPV

Une représentation par défaut est prévue en cas de défaut d'accord des communes :

94 Délégués composeraient alors le Conseil Communautaire

57 communes représentées chacune par 1 délégué

1 commune représentée par 2 délégués : Mareuil-sur-Ourcq

1 commune représentée par 3 délégués : Lagny le Sec

2 communes représentées chacune par 5 délégués : Le Plessis Belleville et Nanteuil le Haudouin

1 commune représentée par 22 délégués : Crépy en Valois

La loi permet aux communes d'approuver une représentation différente qui doit également répondre aux obligations précitées.

A l'échelle de la Communauté de Communes, cela impose un minimum de 86 délégués et un maximum de 107.

Le Président explique qu'après débat au sein d'un séminaire de Bureau, il a été proposé de reconduire le système de représentation actuel qui lui-même répond à la loi RCT, à savoir :

- De 0 à 500 habitants : 1 délégué
- De 501 à 1 000 habitants : 2 délégués
- De 1 001 à 2 000 habitants : 3 délégués
- De 2 001 à 5 000 habitants : 4 délégués
- A partir de 5 001 habitants, 1 délégué supplémentaire par tranche de 2 500 habitants

Cette configuration générerait un Conseil Communautaire à 107 délégués, certaines communes ayant une évolution de population qui leur permet d'obtenir un délégué supplémentaire.

Comme l'impose la loi, cette nouvelle organisation, si elle était approuvée par les Conseils Municipaux à la majorité qualifiée, entrerait en vigueur suite aux élections municipales de 2014 et vaudrait pour tout le mandat.

A défaut d'accord des communes à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant 50% de la population ou l'inverse), c'est le dispositif par défaut qui se mettrait en place, d'où la nécessité d'insister pour que les communes délibèrent sur cette proposition.

Il faut impérativement une délibération. Le silence ne vaut pas acceptation implicite.

Monsieur MASSAU pense qu'il serait souhaitable que des communes aussi importantes que Nanteuil le Houdouin et le Plessis Belleville puissent lors du prochain mandat être représentées au Bureau.

Le Président répond que cette représentation devrait lors du prochain mandat être facilitée du fait des scrutins de liste qui sont envisagés, et qui par ailleurs pourraient imposer la parité.

Madame MALLARD demande en quoi le dispositif par défaut a été estimé défavorable.

Le Président répond que le risque présenté reposait sur le fait d'imposer une sur-représentation des bourgs au détriment des petites communes.

Monsieur MOQUET remercie les membres du Bureau de maintenir le dispositif actuel. La Communauté de Communes du Pays de Senlis n'a pas selon lui mesuré le risque d'une sur-représentation et cela a conduit à la scission.

Monsieur CAUDRON partage cet avis et remercie à son tour les membres du Bureau et le Président d'avoir pris soin de préserver un certain équilibre entre les petites communes et les communes plus importantes.

Monsieur DOUET explique que sur la représentation des délégués au sein du Conseil, il risque d'y avoir une évolution notable puisqu'il les délégués communautaires seraient élus lors des élections municipales par le biais de scrutins de listes.

Le Président répond qu'en effet, les candidats qui souhaiteront devenir délégués communautaires devront l'indiquer clairement sur les bulletins au sein des listes auxquels ils

appartiennent lors des élections municipales dans les communes comptant plus de 1 000 habitants. Ces nouvelles modalités auront une incidence sur la représentation au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur MOQUET regrette que le système évolue sur un dispositif aussi politique dans une structure intercommunale comme la nôtre.

Madame MALLARD souhaite savoir quand le mode de scrutin sera définitivement clarifié.

Le Président répond que cette question est du ressort du gouvernement et du législateur, et que ce n'est pas ce sur quoi on délibère ce soir. Il s'agit simplement de définir le nombre de sièges proposés pour chaque commune.

Le Président ajoute que la CCPV va adresser à tous les maires un courrier avec des délibérations types dans les tous prochains jours.

S'agissant du deuxième point qui concerne l'évolution des statuts, le Président explique qu'il s'agit d'intégrer les évolutions suivantes :

- La compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), jusqu'alors restreinte au contrôle diagnostic des installations, est étendue au contrôle des réhabilitations et au contrôle de l'entretien,
- La compétence Tourisme engloberait désormais l'étude et la définition de la politique touristique sur le territoire de la CCPV, la mise en œuvre d'actions dans le domaine touristique, le versement des subventions aux offices du tourisme du territoire,

Par ailleurs, il semble opportun d'augmenter le nombre potentiel de Vice-présidents à 10, contre 06 actuellement, compte-tenu des projets de la CCPV.

Enfin, il est proposé de profiter de cette mise à jour pour clarifier plusieurs articles des statuts de la Communauté de Communes qui réclament des modifications secondaires et mineures.

Le Président indique que contrairement au premier point sur la représentation, une non délibération des communes sur ces évolutions vaudrait acceptation tacite au terme d'un délai de trois mois.

Monsieur MOQUET souhaite savoir comment sera financée l'évolution de la compétence du SPANC.

Monsieur HAQUIN répond que le SPANC est géré par le biais d'un budget annexe financé exclusivement par le paiement des redevances par les usagers.

Monsieur CAUDRON souhaite savoir comment la compétence contrôle des réhabilitations et de l'entretien va être mise en place.

Le Président répond que la CCPV sera vraisemblablement amenée à constituer une équipe de techniciens qui auront une connaissance pointue de ces domaines.

Monsieur CAUDRON rappelle que s'agissant de sa commune, bien que la CCPV n'avait pas la compétence, elle avait apporté une aide précieuse à la commune dans le cadre du montage des projets de réhabilitation, notamment grâce à l'appui d'Anne SUY. Il ajoute qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette compétence, car en cas de pollution, c'est le maire qui est responsable.

Monsieur HAQUIN le confirme.

Le Président propose ensuite de soumettre au vote :

- **La proposition d'évolution du nombre de délégués par commune : Unanimité**
- **L'évolution des compétences, du nombre de vice-présidents, et les modifications mineures : Unanimité**

18 – Informations légales

Le Président présente la délibération du Bureau prise en vertu des délégations de compétences consenties par le Conseil Communautaire.

Bureau Communautaire du 21 mars 2013

- Délibération n° 2013 / 14 attribuant un marché à procédure adaptée d'étude au Cabinet SERVICE PUBLIC 2000, Verdi Ingénierie Seine pour un montant de 64 878,00 € HT, soit 77 594,09 € TTC pour une mission d'étude de définition de l'organisation administrative et financière permettant la mise en œuvre du schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de la Communauté de Communes (Projet de Territoire).

Monsieur CAUDRON demande si à terme, la CCPV prendra la compétence « Eau Potable ».

Monsieur HAQUIN répond que l'étude attribuée par le Bureau étudiera plusieurs options de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Cette option fait partie de l'étude, mais ce n'est pas la seule.

Monsieur MOQUET indique que les Syndicats des Eaux ont des frontières qui parfois dépassent celles de la CCPV. Une harmonisation ne serait donc pas simple d'après lui. Par ailleurs, certains syndicats ont mis en place une gestion qui leur permet de disposer d'un fonds de roulement qui leur serait coûteux de perdre dans le cadre d'une prise de compétence par la CCPV.

19 - Rapport d'activité 2012 des services de la CCPV

Le Président invite les membres du Conseil Communautaire à prendre connaissance du rapport d'activité des services de la CCPV pour l'exercice 2012.

Conformément à la loi, ces rapports seront transmis à chaque mairie et devront faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport d'activité 2012.

Pour terminer, le Président rappelle qu'à l'occasion du dernier Conseil Communautaire, la question de l'installation du très haut débit sur le territoire avait été évoquée. Il informe les délégués communautaires que l'étude interne est en cours sur ce dossier et progresse bien, ce qui devrait permettre une présentation éclairée à l'occasion du Conseil de fin juin.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Président lève la séance à 23h15.

Michel CASSA,
Secrétaire de séance.

Arnaud FOUBERT,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois